Grand Chambéry l'Agglomération
Zonage pluvial

Règles et préconisations vis-à-vis de l infiltration des eaux pluviales

-

Planche 5

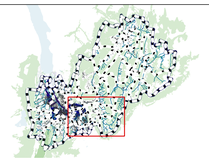

Légende

Recommandations liées à la pente du terrain naturel

- Pente < 5% : Infiltration des eaux pluviales a priori envisageable (en l'absence de contraintes particulières)
- Pente comprise entre 5 et 10% : Expertise nécessaire
- Pente comprise entre 10 et 20% : Infiltration fortement contrainte
- Pente supérieure à 20% : Infiltration fortement contrainte

Règles et recommandations liées aux autres contraintes à l'infiltration des eaux pluviales

- Périmètres d' "interdiction" des PPRN : Infiltration fortement contrainte voire interdite
- Périmètres de protection rapproché de captages AEP validés : Consultation de l'arrêté préfectoral nécessaire
- Périmètres de protection rapprochés de captages AEP en cours de définition par l'ARS (tracé provisoire)
- Risque de présence d'argiles gonflantes (aléa moyen) : Expertise nécessaire

Règles et recommandations liées à vulnérabilité de la nappe

- Nappe libre ou en limite de captivité : Avis préalable du service instructeur de Grand Chambéry nécessaire pour les projets d'aménagements
- Nappe artésienne ou en charge : pas de recommandation particulière

Version	Date	Réalisation	Validation
1	25/09/20	CR	PC - EC

SEPIA Conseils
19 rue du Lac Saint-André
BP50338
Savoie Technolac
73370 Le-Bourget-du-Lac

N
O
E
S

0 0.5 1 km